

Délibération CA 2022 / 03 / 29 – 6

Point 11 de l'Ordre du Jour

DOSSIERS « CHAIRES INDUSTRIELLES » de L'APPEL à PROJETS 2022 de la RÉGION – Vague 2

Documents transmis aux Administrateurs

★ **ANNEXES 6.0 à 6.2**

Annexe 6.0 : Règlement Région CHAIRES INDUSTRIELLES 2022

Annexe 6.1 : SOUTIEN Chaire Industrielle CAMARGO

Annexe 6.2 : Annexe-SAGID - CV CAMARGO

Ces chaires sont développées avec des entreprises du territoire : il s'agit de projets à 2 M€ avec un soutien régional pouvant atteindre 30% de l'assiette éligible sur les salaires pour un montant de 600k€ maximum sur 5 ans.

=> 1 candidature présentée au conseil (projet UR ERPI & NOREMAT).

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le dépôt des dossiers « Chaires industrielles » de l'Appel à Projets 2022 de la Région – vague 2.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice (Hors Président)	30
Nombre de votants	19
Présents	16
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 30 mars 2022



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le – 1 AVR. 2022**